

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Vote du Compte Financier Unique  
2025 – Budget Général

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3361

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
051-245100888-20260423-20260424DEL3361-BF

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget général de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2025 s'établissent comme suit :

CFU 2025 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2025	5 854 081,44 €	6 437 777,42 €	583 695,98 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			683 695,98 €
Section d'investissement	Résultats 2025	1 118 767,26 €	902 303,78 €	- 216 463,48 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	270 339,20 €	0 €	- 270 339,20 €
	Excédent ou déficit cumulé			-486 802,68 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	387 627,61 €	683 056,02 €	295 428,41 €
Résultats cumulés RAR compris		7 630 815,51 €	8 123 137,22 €	492 321,71 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Vote du Compte Financier Unique  
2025 – Budget Eau

-----  
N°3362

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3362-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'eau de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2025 s'établissent comme suit :

CFU 2025 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2025	885 603,45 €	1 037 305,35 €	151 701,90 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			151 701,90 €
Section d'investissement	Résultats 2025	771 900,68 €	591 720,83 €	- 180 179,85 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	708 489,82 €	708 489,82 €
	Excédent ou déficit cumulé			528 309,97 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	318 518,61 €	37 721,00 €	-280 797,61 €
Résultats cumulés RAR compris		1 976 022,74 €	2 390 004,00 €	399 214,26 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Vote du Compte Financier Unique  
2025 – Budget Assainissement

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3363

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260424-20260424DEL3363-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2025 s'établissent comme suit :

<b>CFU 2025 – Budget Assainissement</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2025	560 836,29 €	592 471,16 €	31 634,87 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	88 903,25 €	88 903,25 €
	Excédent ou déficit cumulé			120 538,12 €
Section d'investissement	Résultats 2025	1 477 255,22 €	1 188 978,35 €	-288 276,87 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	442 654,50 €	442 654,50 €
	Excédent ou déficit cumulé			154 377,63 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	329 881,13 €	603 418,80 €	273 537,67 €
Résultats cumulés RAR compris		2 367 972,64 €	2 916 426,06 €	548 453,42 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

*Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1<sup>er</sup> Vice-président de la CCBC.*

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Vote du Compte Financier Unique  
2025 – Budget « Lotissement de  
la zone industrielle de Mondant »

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3364

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3364-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe Lotissement de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2025 s'établissent comme suit :

CFU 2025 – Budget Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2025	308 306,20 €	308 306,20 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2025	252 038,37 €	58 226,83 €	- 193 811,54 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	501 943,14 €	0 €	- 501 943,14 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 695 754,68 €
Restes à réaliser au 31/12/2025	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		1 062 287,71 €	366 533,03 €	- 695 754,68 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
23 avril 2026

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Patrick VIÉ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2025 – Budget Général

-----  
N°3365

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-2020424DEL3365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique sur le budget général,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 683 695,98 €,
- un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de -486 802,68 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 295 428,41 €.

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2025 :

- 100 000,00 € en report (compte 002) en section de fonctionnement.
- 583 695,98 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COU" on the left and "CHAMPENOISE" on the right, with a small star at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Taux des taxes directes locales –  
Année 2026

-----  
N°3366

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3366-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article 1636 B sexies du Code générale des impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 relatif aux bases fiscales prévisionnelles pour l'année 2026, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer chaque année les taux des contributions directes locales,

CONSIDERANT que les orientations budgétaires, approuvées par le Conseil communautaire le 9 mars 2026, ne nécessitent pas d'augmenter les taux d'imposition,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2026, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,61 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,68 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,16 %

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Taux taxe d'enlèvement des  
Ordures Ménagères - Année 2026

-----  
N°3367

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3367-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 2 mars 2026,

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2026 relatives au service de collecte et de traitement des ordures ménagères permettent de maintenir le taux applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable sur les bases d'imposition du foncier bâti, à 14% pour l'année 2026.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICO



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Etienne DHUICO', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a sun and a landscape. A small star is visible at the bottom of the seal.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.2 Fiscalité

**Objet de la Délibération :**  
Fixation du produit de la taxe  
GEMAPI - Année 2026

-----  
N°3368

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3368-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article 1530 bis du code général des impôts,

VU la délibération n°2912 en date du 26 septembre 2022 instituant la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

CONSIDERANT que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT que les dépenses correspondant à la compétence GEMAPI sont composées des contributions aux trois syndicats intercommunaux auxquels la CCBC a transféré l'exercice de cette compétence, à savoir :

- le syndicat du bassin versant du Petit Morin amont, pour le Petit Morin
- le syndicat Marne et Surmelin, pour la Verdonnelle
- le SMAGE des deux Morin, pour le Grand Morin

CONSIDERANT que le montant total des contributions s'élève à 97 985 € pour l'année 2026,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 97 985 € pour l'année 2026.

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif  
général 2026 et des annexes

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3369

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 02 mars 2026, sur le projet de budget général de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,

VU la délibération n°3319 du 09 mars 2026 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026,

VU le projet de budget primitif général 2026 et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, avec 2 abstentions et 39 voix pour,**

**ADOpte** le budget principal 2026 de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise arrêté à la somme totale de dix millions quatre cent quarante-sept mille sept cent six euros (10 447 706,00 €), dont trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3369-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



millions neuf cent quatre-vingt mille six cent soixante-trois euros (3 980 663,00 €) en investissement et six millions quatre cent soixante-sept mille quarante-trois euros (6 467 043,00 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 6 467 043,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 729 020,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 580 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 580 842,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 39 210,00 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 2 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : 4 265,00 €
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 222 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 220 850,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 88 856,00 €

Recettes de fonctionnement : 6 467 043,00 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 846 810,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 368 883,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 068 318,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 000,00 €
- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 20 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 032,00 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 100 000,00 €

Dépenses d'investissement : 3 980 663,00 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 215 936,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 8 000,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 48 500,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 671 504,71 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 003 900,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 99 360,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 59 032,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 486 802,68 €
- Restes à réaliser 2025 : 387 627,61 €

Recettes d'investissement : 3 980 663,00 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 649 780,98 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 543 830,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 690 000,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 101 040,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 220 850,00 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions : 3 250,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 88 856,00 €
- Restes à réaliser 2025 : 683 056,02 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOpte** l'ensemble des annexes jointes.

**AUTORISE** le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 690 000,00 euros.

**AUTORISE** les virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme,

Le 23 avril 2026

Le Président,

Etienne DHUICO

The image shows a blue ink signature of Etienne DHUICO over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIÈ-CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and trees.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2025 – Budget Eau

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3370

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3370-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'eau,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation d'un montant de 151 701,90 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 528 309,97 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -280 797,61 €

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit, au budget eau, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 :

- 151 701,90 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2026 du service de l'eau.

Pour extrait conforme,

Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Adoption du budget primitif 2026  
du service de l'eau, des annexes et  
du programme d'emprunt

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3371

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3371-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 02 mars 2026, sur le projet de budget du service de l'eau,

VU la délibération n°3319 du 09 mars 2026 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 du service de l'eau et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le budget principal 2026 du service de l'eau arrêté à la somme totale de trois millions cent dix-huit mille trois huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (3 118 897,87 €) dont deux million soixante-neuf mille deux cent trente-six euros et quatre-vingt-sept centimes (2 069 236,87 €) en investissement et un million quarante-neuf mille six cent soixante-et-un euros (1 049 661 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 049 661,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 328 130,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 173 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 52 980,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 10 047,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 432 000,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 46 504,00 €

Recettes d'exploitation : 1 049 661,00 €

- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 887 300,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 59 585,00 €
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 800,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 101 976,00 €

Dépenses d'investissement : 2 069 236,87 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 28 430,00
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 19 394,00
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 300 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 308 918,26 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 992 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 101 976,00 €
- Restes à réaliser 2025 : 318 518,61 €

Recettes d'investissement : 2 069 236,87 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 151 701,90 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 728 000,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 145 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 432 000,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 46 504,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 528 309,87 €
- Restes à réaliser 2025 : 37 721,00 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTÉ** l'ensemble des annexes jointes.

**AUTORISE** le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 145 000,00 euros.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.1 Décisions budgétaires

**Objet de la Délibération :**  
Affectation du résultat de  
l'exercice 2025 – Budget  
Assainissement

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3372

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3372-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'assainissement,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 120 538,12 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 154 377,63 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 273 537,67 €,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter comme suit, au budget assainissement, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2025 :

- 45 000,00 € en report (compte 002) en section d'exploitation.
- 75 538,12 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

**DECIDE** d'inscrire ces crédits au budget primitif 2026 du service de l'assainissement.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation 10 avril 2026
---

Date de publication 29 avril 2026
--------------------------------------

<b>Domaine d'intervention :</b> 7.1 Décisions budgétaires
--

<b>Objet de la Délibération :</b> Adoption du budget primitif 2026 du service de l'assainissement et des annexes
---

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

-----  
N°3373

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 02 mars 2026, sur le projet de budget du service assainissement,

VU la délibération n°3319 du 09 mars 2026 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 du service de l'assainissement et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTE** le budget principal 2026 du service de l'assainissement arrêté à la somme totale de deux millions quatre cent trente-six mille neuf cent soixante-neuf euros et cinquante-cinq centimes (2 436 969,55 €) dont un million sept cent vingt-sept mille quarante-quatre euros et cinquante-cinq centimes (1 727 044,55 €) en investissement et sept cent neuf mille neuf cent vingt-cinq euros (709 925,00 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 709 925,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 227 675,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 91 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 43 170,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 41 080,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 1 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 301 000,00 €

Recettes d'exploitation : 709 925,00 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 500 000,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 21 000,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 38 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 105 925,00 €
- Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté : 45 000,00 €

Dépenses d'investissement : 1 727 044,55 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 77 518,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 40 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 174 155,42 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 798 085,00 €
- Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers : 160 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 105 925,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 41 480,00 €
- Restes à réaliser 2025 : 329 881,13 €

Recettes d'investissement : 1 727 044,55 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 75 538,12 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 141 230,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 250 000,00 €
- Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers : 160 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 301 000,00 €
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 41 480,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 154 377,63 €
- Restes à réaliser 2025 : 603 418,80 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTE** l'ensemble des annexes jointes.

**AUTORISE** le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 250 000,00 euros.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

  
Le Président,  
Etienne DHUICQ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3373-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation 10 avril 2026
---

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication 29 avril 2026
--------------------------------------

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

<b>Domaine d'intervention :</b> 7.1 Décisions budgétaires
--

<b>Objet de la Délibération :</b> Adoption du budget primitif 2026 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »
---

-----  
N°3374

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 02 mars 2026, sur le projet de budget lotissement,

VU la délibération n°3319 du 09 mars 2026 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026,

VU le projet de budget primitif 2026 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ADOPTÉ** le budget principal 2026 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant » arrêté à la somme totale de un million quatre cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-quatorze euros et trente-six centimes (1 426 794,36 €) dont sept cent huit mille cent soixante-neuf euros et soixante-huit centimes (708 169,68 €) en investissement et sept cent dix-huit mille six cent vingt-quatre euros et soixante-huit centimes (718 624,68 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 718 624,68 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 10 450,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 169,68 €

Recettes de fonctionnement : 718 624,68 €

- Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses : 521 475,00 €
- Chapitre 74 – Dotations participations : 8 812,30 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 177 882,38 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 455,00 €

Dépenses d'investissement : 708 169,68 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 960,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 455,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 695 754,68 €

Recettes d'investissement : 708 169,68 €

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 708 169,68 €

**DECIDE** de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

**ADOPTÉ** l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3374-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.5 Subventions

**Objet de la Délibération :**  
Attribution d'une subvention au  
CDAD de la Marne – Année 2026

-----  
N°3375

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3375-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le Conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la demande de subvention de fonctionnement faite par le conseil départemental de l'accès aux droits de la Marne (CDAD) pour l'année 2026,

CONSIDERANT que le CDAD pilote et coordonne les actions en matière d'aide à l'accès au droit, et assure notamment les missions suivantes :

- L'inventaire des dispositifs existants en matière d'information juridique,
- La mise en place de Points d'accès au droit (PAD),
- La diffusion de bons de consultations juridiques gratuites au cabinet des avocats volontaires, sous conditions de ressources pour les simples consultations et sans aucune condition pour les victimes d'infractions pénales,
- La tenue de permanences (permanences d'information et d'orientation juridique pour les détenus, les mineurs...),
- La mise en place d'actions d'information et de formation en direction des acteurs de l'accès au droit du département,
- Le développement des actions de conciliation et de médiation,
- La mise en place d'un numéro vert d'information,

CONSIDERANT que le CDAD a mis en place un partenariat avec l'espace France services pour développer l'accès aux droits et permettre la diffusion des bons de consultation juridiques sur le territoire de la CCBC,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les missions du CDAD, et le partenariat avec l'espace France services pour les usagers de la structure,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention de 500 € au Conseil départemental de l'accès aux droits de la Marne, pour l'année 2026.

**PRECISE** que cette subvention est inscrite au chapitre 65 du budget primitif général 2026.

**AUTORISE** le Président à effectuer à effectuer le versement de la subvention.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président  
Etienne DHUICQ

The image shows a blue ink signature of Etienne DHUICQ over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de COMMUNES de la BRIE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a shield.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.5 Subventions

**Objet de la Délibération :**  
Demande de subvention au  
Département de la Marne et  
demande de fonds de concours  
pour les travaux de voirie et  
assainissement pluvial à  
Vauchamps

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le Conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

-----  
N°3376

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3376-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le projet de travaux d'assainissement et de voirie rue des Roches au hameau de Fontaine au Bron à Vauchamps, soumis au Conseil communautaire,

VU le plan de financement, soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que ce projet est destiné à améliorer l'écoulement des eaux pluviales, à renforcer la voirie, et à sécurisation la circulation en créant un trottoir,

CONSIDERANT que le montant de ce projet s'élève à 77 035,80 € HT,

CONSIDERANT que ces travaux peuvent être financés à hauteur de 20% par le Département de la Marne,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet travaux d'assainissement et de voirie rue des Roches au hameau de Fontaine au Bron à Vauchamps.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération.

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département de la Marne, aux taux maximum.

**DEMANDE** à la commune de Vauchamps, de participer au financement de ces travaux qui présentent un intérêt direct pour la Commune, par fonds de concours, à hauteur de 50% du montant H.T, subventions déduites.

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès de tout autre partenaire et à mettre à jour le plan de financement en fonction des prix définitif des entreprises.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-MARNE" around the perimeter and a star in the center.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Date de la convocation  
10 avril 2026

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le Conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Date de publication  
29 avril 2026

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

**Domaine d'intervention :**  
7.8 Fonds de concours

**Objet de la Délibération :**  
Demande de fonds de concours  
aux communes membres  
pour les travaux d'assainissement  
pluvial et de voirie 2026  
réalisés sur leur territoire

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

-----  
N°3377

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260423-20260424DEL3377-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026  
Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.5 214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3369 du 23 avril 2026 approuvant le budget général de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

CONSIDERANT que l'article L.5214-16 V du CGCT susvisé prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés, étant précisé que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

CONSIDERANT que conformément aux prévisions budgétaires, les travaux d'investissement suivants, demandés par les Communes membres, sont programmés en 2026 :

- Commune de Charleville – Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue du Bout de la Ville
- Commune de Corrobert - Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue du Moulin
- Commune de Le Thoult-Trosnay - Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de l'Eglise
- Commune de Montmirail – Travaux sur trottoirs au rond de l'avenue
- Commune de Tréfols – Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Liberté
- Commune de Verdon - Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Verdonnelle,

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux, après consultation des entreprises,

CONSIDERANT que la communauté de communes ne perçoit aucune subvention pour ces travaux,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** l'attribution d'une participation financière par fonds de concours, à hauteur de 50% du montant H.T des travaux programmés (subventions déduite le cas échéant), par les communes concernées, soit :

Commune	Objet des travaux	Montant prévisionnel H.T des travaux	Montant prévisionnel du fonds de concours
Charleville	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue du Bout de la Ville	8 793,40	4 396,70
Corrobert	Travaux d'assainissement pluvial rue du Moulin	11 428,00	5 714,00
Le Thoult-Trosnay	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de l'Eglise	13 089,00	6 544,50
Montmirail	Travaux sur trottoirs au rond de l'avenue	38 289,00	19 144,50
Tréfols	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Liberté	10 298,50	5 149,25
Verdon	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial rue de la Verdonnelle	7 350,50	3 675,25

**DEMANDE** aux communes concernées d'attribuer les fonds de concours susvisés, par délibération de leur conseil municipal.

**AUTORISE** le Président de la CCBC à ajuster le plan de financement et le montant du fonds de concours demandé aux communes concernées, en fonction du montant réel des travaux réalisés, sur justification des factures.

**AUTORISE** le Président de la CCBC à accepter les fonds de concours votés par les communes membres par l'émission d'un titre de recette, sans nouvelle délibération du Conseil communautaire.

**DEMANDE** au Président de rendre compte au Conseil communautaire des fonds de concours votés par les communes membres.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président,  
Etienne DHUTCO



The image shows a blue ink signature of Etienne DHUTCO over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA CHAMPAGNE' and a star.

Département de la Marne  
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE  
CHAMPENOISE**

-----  
Séance du 23 avril 2026  
-----

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation  
10 avril 2026

Date de publication  
29 avril 2026

**Domaine d'intervention :**  
7.10 Finances locales - Divers

**Objet de la Délibération :**  
Tarifs du centre de loisirs « l'île aux enfants » - vacances d'été

-----  
N°3378

Par convocation en date du dix avril deux mille vingt-six, les membres composant le Conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Julien VITU, Mme Martine GROUX, Mme Flavie HANNEQUIN, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. René-Paul SAVARY ayant donné pouvoir à M. Didier CARELLE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération n°2087 du 09 mars 2015 approuvant les tarifs du centre de loisirs « l'île aux enfants » applicables pendant les vacances d'été,

VU l'avis rendu par la commission affaires scolaires et enfance, le 25 mai 2025, préconisant une augmentation des tarifs applicables pendant les vacances d'été, à hauteur de 5 € par semaine,

CONSIDERANT que la proposition de la commission affaires scolaires et enfance n'a pas pu être mise en place l'année dernière, car les inscriptions pour les vacances d'été étaient déjà ouvertes,

CONSIDERANT que les tarifs d'accueil en centre de loisirs pendant les vacances d'été n'ont pas évolué depuis 2015, alors que les charges augmentent,

CONSIDERANT que la MSA verse désormais une prestation de service ordinaire identique à celle de la CAF pour les accueils collectifs de mineurs, il n'y a plus lieu de différencier les tarifs des allocataires CAF et MSA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

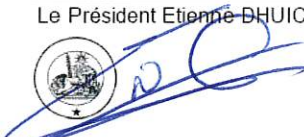
051-245100888-20260423-2026424DEL3378-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026

Publication : 29/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ




CONSIDERANT qu'il est proposé d'augmenter les tarifs en vigueur de 5 € par semaine d'accueil, et de supprimer le tarif applicable aux allocataires MSA,

APRES AVOIR DELIBERE,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs de l'Accueil Collectif de Mineurs de Montmirail (Centre de loisirs l'Ile aux Enfants) comme suit à compter de l'été 2026 :

<b>Forfait semaine</b>	<b>1 enfant inscrit</b>	<b>2 enfants et plus inscrits*</b>
TRANCHE 1	66,50 €	60,50 €
TRANCHE 2	68,50 €	62,00 €
TRANCHE 3	70,50 €	64,00 €
COMMUNES EXTERIEURES	76,50 €	69,50 €

*\*Tarif par enfant*

**PRECISE** que les tranches de tarification sont définies en fonction du revenu fiscal de référence du foyer, comme suit :

- Tranche 1: revenu fiscal mensuel inférieur à 1 500 €
- Tranche 2 : revenu fiscal mensuel compris entre 1 500 € et 3 000 €.
- Tranche 3 : revenu fiscal mensuel supérieur à 3 000 €.

**PRECISE** que les Communes extérieures sont les communes ne faisant pas partie de la carte scolaire de la CCBC.

**PRECISE** que le tarif en vigueur pour la restauration scolaire, voté par le Conseil communautaire, s'applique aux repas pris dans le cadre de l'accueil en centre de loisirs,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant, pour mettre à jour le règlement intérieur et appliquer la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le 23 avril 2026

Le Président  
Etienne DHUICQ

